

FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

POSITION DU POSTE	INTITULÉ	Chargé / Chargée de mission d'inspection - Éducation Physique et Sportive
	CADRE GÉNÉRAL	Le poste est placé sous l'autorité de Madame la Rectrice et des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS. Le personnel recruté exerce ses missions au rectorat de l'académie de Bordeaux. Le / La chargé(e) de mission d'inspection bénéficie d'une décharge de service d'enseignement (mi-temps à officialiser) pour assurer sa mission.
	INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE	L'inspection pédagogique régionale assure le pilotage et l'évaluation de la discipline EPS et des professeurs qui en assurent l'enseignement. Elle contribue à l'accompagnement des enseignants par la proposition et la mise en œuvre d'un plan de formation et d'un plan d'animation académique. En lien avec les services du rectorat, elle contribue à l'accompagnement et l'évaluation de la politique éducative conformément au projet académique sur la base du plan de travail académique. En lien avec l'UNSS, elle assure également une mission de contrôle et d'accompagnement des associations sportives des établissements scolaires du second degré.
PROFIL DU POSTE	FONCTIONS	Dans le cadre de l'aide au pilotage d'une politique académique en matière d'éducation, le chargé / la chargée de mission à une fonction d'appui aux corps d'inspection.
	MISSIONS	Les missions académiques s'effectueront sous l'autorité des IA IPR EPS, dans le cadre du pilotage pédagogique partagé qui vise à conjuguer l'ensemble des actions de l'encadrement pour la réussite de tous les élèves : <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au management de la discipline (visites d'accompagnement professeurs stagiaires, professeurs contractuels) • Contribuer au pilotage pédagogique de l'académie • Accompagner les IA-IPR sur différents dossiers académiques spécifiques (formation, examens, stagiaires, sécurité dans les APPN...) Une lettre de mission personnelle précise les dossiers sur lesquels le ou la chargé(e) de mission intervient.
	COMPÉTENCES ET EXIGENCES	Ce poste requiert des compétences spécifiques parmi lesquelles il est attendu du candidat : <ul style="list-style-type: none"> - une expertise technique et pédagogique au service de la formation des personnels et de l'aide au pilotage - une capacité à être force de propositions tout en s'inscrivant dans une ligne hiérarchique académique. - une capacité à écouter, anticiper, s'organiser et rendre compte de manière régulière, - une aisance dans la communication, écrite et orale, en direction des équipes éducatives et des personnels d'encadrement de ces équipes (personnels de direction et d'inspection), Par ailleurs, les exigences liées au poste impliquent disponibilité et adaptabilité.
MODALITÉS ADMINISTRATIVES	CONDITIONS DE NOMINATION	Poste à profil : ouvert aux enseignants titulaires agrégés du secteur public ayant développé des compétences particulières dans les domaines de l'EPS et de la formation Nomination hors mouvement informatisé et à titre provisoire pour l'année en cours. Organisation du temps de travail : Décharge de service d'enseignement dont le volume reste à officialiser pour la rentrée 2024 (a priori mi-temps) et nécessitant de prévoir de libérer plusieurs journées dans son emploi du temps. Poste à pourvoir à compter du 1 ^{er} septembre 2024.
	DÉPOT DE CANDIDATURE	Toute candidature doit être accompagnée d'une lettre de motivation, un curriculum vitae et une copie du dernier rapport d'inspection ou de rendez-vous de carrière, à adresser par voie électronique, sous couvert de votre chef d'établissement à : ce.ipr@ac-bordeaux.fr Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le mardi 30 avril 2024 (par courriel uniquement). Les candidats dont les dossiers sont retenus seront reçus en entretien.
	CONTACT	Renseignements spécificités des missions : IA-IPR EPS de votre secteur Envoi du dossier de candidature : secrétariat des IA-IPR : ce.ipr@ac-bordeaux.fr